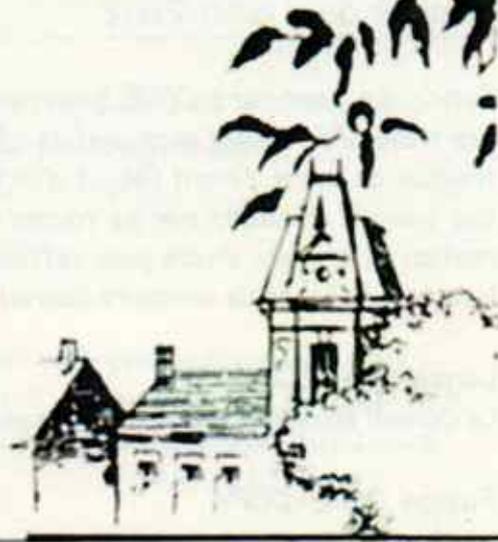
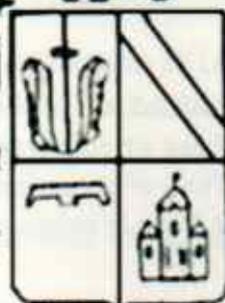


LE CARILLON

HEUGNES

OCTOBRE 2012



Sommaire

Mot du Maire	1
Conseil Municipal	2-3-4
Cantine	5
Rallye	6
O.P.A.H. - Pompe	
Atelier Mémoire	7
14 et 15 Août	8-9
La chasse	10-11
C.d.C	12-13-14
« Un dragon ? Dans mon jardin ? »	15
Repas des voisins	
Etat Civil	
Dates à retenir	
Recensement	16

Le Mot du Maire

L'incivilité, l'indiscipline, la violence gestuelle et verbale ont fait leur entrée à l'école, dans la cour de récréation, à la cantine et sur le trajet. L'agressivité de certains éléments envers d'autres enfants plus faibles mais aussi envers les adultes (enseignants, cantinière...) est de plus en plus difficile à gérer et comme les parents des enfants concernés sont totalement indifférents aux problèmes que provoquent ces incidents et ne daignent même pas se déplacer aux convocations qui leurs sont adressées, il me semble que tout cela est normalisé dans leur vie quotidienne. Ce sujet sera évoqué au prochain Conseil d'école. De lourdes sanctions pourraient être prises prochainement (exclusion temporaire voire définitive, signalement aux services sociaux pour le comportement de certains).

Durant les cinq prochaines années, une O.P.A.H. va permettre d'améliorer les logements indignes, énergivores. Elle concerne les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs, les personnes âgées souhaitant rester à domicile. Différentes aides seront mises en place - Pour plus de renseignements appeler la Mairie qui vous mettra en relation avec l'animatrice cantonale.

Le 3 novembre, le Rallye National de l'Indre sillonnera quelques routes de notre commune. Dans les pages intérieures vous trouverez le parcours et les horaires. Si vous vous rendez sur le circuit, soyez prudents et respectez les emplacements réservés au public.

Je vous donne rendez-vous à la cérémonie des vœux le 8 janvier 2013 à 18h00.

La distribution des colis de Noël aura lieu le jeudi 20 décembre 2012.

Bernard GARNIER

Bulletin Municipal
n°68

COMMUNE DE HEUGNES



Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Séance du 3 août 2012

Fonds de concours CCPE pour les travaux de voirie

Les travaux de fossés sont confiés à l'entreprise LOGIS de Pellevoisin. En accord avec la C.d.C. d'Ecueillé, les travaux de voirie feront l'objet d'un fonds de concours de la part des communes membres et concerneront des travaux d'enduits sur les routes déjà reprofilées en 2011, de Point à temps pour l'entretien annuel des routes, de travaux divers pour l'affaissement des accotements et de travaux de fossés. Pour la commune de Heugnes, le fonds de concours devrait s'élever à environ 4 000 €.

Logement PECOURT

Le Conseil Municipal prend connaissance des plans pour la réhabilitation du logement PECOURT.

Fusion CCPE-CCPV

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'arrêté de périmètre prévu dans le cadre de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Valençay et du Pays d'Ecueillé. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer et souhaite avoir des chiffres.

Courrier d'un administré

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande d'un locataire de la commune concernant l'état des volets de son logement qui se dégradent. La Commission se déplacera sur place.

Problème de clôture

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une clôture a été dressée sur un chemin communal.



Pose d'un chauffe-eau dans l'école

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Directrice d'école de Heugnes au dernier Conseil d'école, un devis a été demandé auprès de Mr CHEVALLIER Xavier, plombier-chauffagiste à Saint-Pierre-de-Lamps (Indre) pour l'installation d'un chauffe-eau à l'école à la prochaine rentrée scolaire. Après en avoir délibéré, le devis de Mr CHEVALLER est accepté pour un montant de 1251.02 € TTC.

Eglise d'Heugnes

Le Conseil Municipal décide de demander à l'entreprise GOUGEON pour grouper le coffret électrique du Beffroi avec celui du Carillon.

Séance du 5 octobre 2012

Changement des statuts du Syndicat Mixte du Pays de Valençay, pour la prise de compétence à la carte, « de l'élaboration, de la gestion et du suivi du SCOT »

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry souhaite s'engager dans une démarche de mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) rural à l'échelle de son territoire. C'est une obligation émanant des lois Grenelles II et son échéance est prévue pour 2017.

Le syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry souhaite donc élargir ses compétences avec « l'élaboration, la gestion et le suivi du SCOT ». Le SCOT a pour but de fixer les orientations

stratégiques d'un territoire et de mettre en cohérence les politiques publiques dans le domaine de l'environnement, de l'habitat, de l'économie et des déplacements sur ce bassin de vie. C'est un outil de conception, de mise en œuvre et de suivi d'une planification stratégique intercommunale, dans un souci de développement durable. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le Conseil Municipal délibère afin de donner son approbation.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE ET VALIDE** la prise de compétence à la carte « de l'élaboration, de la gestion et du suivi du SCOT » par le Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry.

Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal : projet de fusion entre les Communautés de Communes des Pays d'Ecueillé et de Valençay

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par courrier en date du 11 juillet 2012, le Préfet a adressé à la Commune l'arrêté n° 2012-193-0003 du 11 juillet 2012 arrêtant la fusion des Communautés de Communes des Pays d'Ecueillé et de Valençay à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le courrier de Mr le Préfet accompagnant l'arrêté précise les modalités génériques :

- de transfert de biens, droits et obligations des communautés fusionnées au nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI),
- de la poursuite des contrats en cours,
- de transfert des personnels,
- de consolidation des comptes des groupements fusionnés,
- de reprise des résultats consolidés des communautés fusionnées.

Mr le Préfet demande également aux collectivités concernées de définir les modalités de représentation au sein du futur Conseil communautaire, et d'annexer un projet de statuts reprenant l'intégralité des compétences dont sont actuellement dotées les deux Communautés de Communes.

Le courrier indique en outre qu'à l'issue de la période de consultation des collectivités concernées, Mr le Préfet signera l'arrêté de création du nouvel EPCI, ce dernier étant mis en place à compter du 1^{er} janvier 2013.

Il convient donc de statuer sur :

- le nouveau périmètre
- le projet de statuts
- les modalités de représentation des communes au sein du nouveau Conseil communautaire.

Conformément à l'article 34 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception du courrier de saisine pour se prononcer, soit jusqu'au 16 octobre 2012. A défaut de délibération votée dans ce délai, l'avis du Conseil Municipal sera réputé favorable.

Pour mémoire, le Conseil communautaire de la C.d.C. du Pays d'Ecueillé devra aussi rendre un avis qui ne sera que consultatif. Seules les délibérations des conseils municipaux prévalent dans les conditions de majorité absolue (la moitié au moins des communes représentant la moitié totale).

Présents : 9 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 (1 pouvoir)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°94-E-2849 du 26 décembre 1995 portant création de la C.d.C du Pays d'Ecueillé

Vu la délibération du Conseil communautaire du 29 juillet portant sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Indre, présenté aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale le 13 mai 2011,

Vu les avis exprimés par les communes de la C.d.C. du Pays d'Ecueillé sur ce projet de schéma.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 novembre 2011, en réponse au courrier du 31 octobre 2011 de Mr le Président de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de l'Indre, en vue de proposer un amendement de la CDCI, concernant l'avenir de la C.d.C. du Pays d'Ecueillé, amendement présenté aux membres de la commission le 5 décembre 2011,

Vu les échanges tenus entre les Maires des communes membres des C.d.C. d'Ecueillé et de Valençay le 30 novembre 2011,

Vu l'arrêté n° 2011-356-0001 du 22 décembre 2011 relatif au S.D.C.I.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-193-0003 du 11 juillet 2012 arrêtant le périmètre de la C.d.C. issue de la fusion des C.d.C. de Valençay et d'Ecueillé,

Vu le projet de statuts transmis par la Préfecture,

Considérant l'intérêt de cette fusion pour le territoire, et le souhait de renforcer et de développer une vraie cohérence de territoire,

Considérant la complexité des informations à traiter pour réaliser la fusion proposée,

Considérant les délais très courts dont disposent les C.d.C. d'Ecueillé et de Valençay pour définir les modalités de fusion,

✓ **Approuve** le périmètre de la Communauté de Communes issue de la fusion des C.d.C. du Pays d'Ecueillé et de Valençay à savoir les communes d'Ecueillé, Faverolles, Fontguenand, Frédille, Géhée, Heugnes, Jeu-Maloches, Langé, La Vernelle, Luçay-le-Mâle, Lye, Pellevoisin, Préaux, Selles-sur-Nahon, Valençay, Veuil, Vicq-sur-Nahon, Villegouin, Villentris,

✓ **Indique** ne pas être en mesure de définir :

- les modalités de répartition des sièges au sein du futur Conseil Communautaire,
- ni les compétences optionnelles et facultatives incluant les impacts financiers s'y rapportant,
- ni les transferts de charges et les transferts financiers pour la nouvelle Communauté de Communes et les Communes concernées.

✓ **Indique** ne pas disposer des délais nécessaires pour effectuer l'ensemble des formalités administratives, matérielles et financières relatives à la fusion des deux Communautés et à la création de la nouvelles entité,

✓ **Emet** un avis défavorable au projet de statuts proposé par la Préfecture en date du 11 juillet 2012,

✓ **S'oppose** à une fusion effective au 1^{er} janvier 2013 et sollicite un report de la date d'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral portant création du nouvel EPCI au 1^{er} janvier 2014.

Bail DETHINE

Le Conseil Municipal accepte la cession de bail à ferme de Madame DETHINE Danielle au profit de son fils François DETHINE.

Problème de garderie périscolaire à Heugnes

Le problème de garderie périscolaire, non nécessaire en permanence, pour les quatre élèves demeurant à Heugnes a été débattu afin d'y trouver une solution possible.

Changement du jour de réunion du Conseil Municipal

Les réunions du Conseil Municipal auront lieu le 1^{er} mardi de chaque mois.



CANTINE DE HEUGNES
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE en MAIRIE DE HEUGNES
Mardi 18 septembre 2012 – 18 heures 15

Vingt cinq familles ont reçu l'invitation remise aux élèves de la classe de CM1-CM2 de Madame Adeline LABOUTE TONDEREAU, Directrice-enseignante à Heugnes. Cette réunion faisait suite au Conseil d'École qui avait eu lieu dans la classe, à partir de 17 heures.

Nous remercions les sept parents d'élèves présents : Mesdames HÈME, HUGUET, JOLLET, LHERM, NIZIER, RIOLAND et SINIC. Monsieur Bernard GARNIER, Maire et Président de l'Association de la Cantine de Heugnes, rappelle les statuts particuliers de cette Association dont tous les parents d'élèves inscrits sont automatiquement adhérents pour le temps de la scolarité de leurs enfants à Heugnes.

Un exemplaire du rapport financier est remis à chaque parent : pour l'année scolaire 2011-2012, 25 élèves (16 CM1 – 9 CM2) ont fréquenté la Cantine de Heugnes.

3440 repas ont été préparés et servis par Madame Elisabeth SOUDET :

- 3203 repas enfants (3178 repas payants à 2,65€ et les 25 repas gratuits de Noël offerts par la Commune de Heugnes)

- 237 repas adultes : 193 repas payants à 3,50€ et 44 repas gratuits (4 repas de Noël offerts par la Commune et 40 repas pour l'aide apportée par Madame Laurence RONZEL en cas d'absence imprévue de l'enseignante ou pour canaliser les débordements verbaux au cours du repas.

Les 3371 repas payants ont produit une recette de **9 097,20€**. Toutes les cantines seront réglées, avec quelques difficultés pour une toute petite minorité. La dernière doit être versée par la CAF en septembre pour ce qu'il manque. La situation financière de l'exercice 2011-2012 se présente donc ainsi : - CCP : **2 820,50€** - Livret A : **805,73€** - Caisse : **12,43€**.

Pour cette nouvelle année scolaire 2012-2013, **26** élèves fréquentent la Cantine (**11** CM1- 15 CM2). Les comptes étant satisfaisants, en accord avec Monsieur le Maire et Madame SOUDET, le prix du repas ne sera pas augmenté : **il restera à 2.65€ pour les enfants et 3.50€ pour les adultes.**

Mais nous avons un problème de discipline : les enfants à ce stade de pré-adolescence font preuve, à certains moments, d'incivilités verbales ou comportementales qui méritent d'être recadrées. Dans ce but, Madame Adeline LABOUTE TONDEREAU a proposé d'élaborer, en collaboration avec les enfants, un règlement sur le comportement de respect mutuel à avoir à la Cantine et sur le trajet à pied, école-cantine. **Ce règlement sera signé par les enfants et leurs parents. Tout fait grave ne respectant pas ce règlement fera l'objet d'un signalement aux parents puis sera sanctionné par une journée d'exclusion de la Cantine, s'il se reproduit.** Mais nous espérons ne pas avoir à atteindre cette extrémité pour les quelques élèves concernés.

Nous remercions Madame Elisabeth SOUDET pour la qualité de ses repas qui sont appréciés des enfants -avis confirmé par les parents présents- et d'ailleurs il ne reste rien dans les assiettes : les enfants ont un excellent appétit. Sur une question d'un parent d'élève, Madame SOUDET confirme qu'elle ne met au menu ni foie, ni rognons que la majorité n'apprécie pas et qui seraient donc jetés. Nous remercions la Commune de Selles-sur-Nahon qui, à raison de 120€ par enfant de Selles scolarisé à Heugnes, a versé, cette année, une subvention de 240€ à la Cantine de Heugnes.

Nous remercions Monsieur Bernard GARNIER et son Conseil Municipal qui ont bien voulu offrir, cette année encore, le repas de Noël pour les enfants et les adultes encadrants ainsi qu'un ballotin de chocolats préparé par nos boulangers de Heugnes. Nous espérons pouvoir reconduire cette mesure pour le Noël 2012.

La séance se termine avec l'accord de Madame LHERM de Pellevoisin et de Madame HÈME de Heugnes pour siéger au Conseil de Gérance de la Cantine de Heugnes pour 2012-2013.

Ginette LABÉCOT
Gestionnaire de la Cantine de Heugnes



Le Rallye National Automobile de l'Indre

SAMEDI 3 NOVEMBRE 2012



Deux spéciales à parcourir 4 fois : - Heugnes-Pellevoisin arrivée sur la commune d'Argy soit 15.4 km
- Saint-Genou – Buzançais soit 8 km

En ce qui concerne Heugnes, il y aura 4 départs face à la maison de Mme ARTEIL (Haute-Berthonnière) à 10h45, 14h05, 16h53 et 19h31 pour la 1^{ère} voiture. Les routes seront fermées à partir de 9 heures par Arrêté Préfectoral (pour l'organisation) et Conseil Général (pour la circulation) et réouvertes après le passage du dernier véhicule de la 4^{ème} spéciale vers 21 heures.

Les reconnaissances du parcours se dérouleront les samedi 27 octobre, dimanche 28 octobre et vendredi 2 novembre 2012 : **elles sont limitées à 3 passages par Equipages Sportifs. et se dérouleront en deux séances.**

A : le samedi 27 octobre de 9h00 à 21h00 et le dimanche 28 octobre de 9h30 à 20h00.

B : le vendredi 2 novembre de 9h30 à 16h et de 18h à 20h.

Les équipages et concurrents auront l'obligation de respecter le code de la route au cours des reconnaissances, notamment la vitesse et le bruit. **Afin de faire respecter ces règles, l'organisateur mettra en place des contrôles renforcés (pointage, respect des jours et horaires, présence de la gendarmerie avec radar dans les villages....).**



HEUGNES : Circuit

Départ voie communale (VC) Les Essuyettes, La Maison Neuve, Les Verdets, La Blanchardière, La Reuille, La Basse-Berthonnière, Le Carroir, Les Avinaux, D 11 La Butte Montbel, VC Audière, Les Bois St Père, D11

PELLEVOISIN : D11, VC les Besses, D11 Le Bourg Pellevoisin, VC Les Buissons, Bellevue, La Percherie, La Maison Neuve, Charbonnière

ARGY : Le Faix, Les Germeceaux, Les Vieilles Jarosses, Arrivée La Pichonnerie

Horaire fermeture de route souhaité : 9h

Horaire contrôle sécuritaire : 9h15

Horaire 1^{ère} voiture encadrement : 9h33

Horaire 1^{er} concurrent : 10h45 – 14h05 – 16h53 – 19h31

Horaire théorique de fin d'épreuve : 21h00



PROGRAMME « HABITER MIEUX » OPAH - Opération d'Amélioration de l'Habitat

Avec les 2/3 du parc immobilier construit avant 1949, le Pays de Valençay en Berry se caractérise par un taux de logements inconfortables le plus important de l'Indre (25 % du parc total). A l'issue de l'étude, les estimations sont d'environ 200 logements insalubres et 3800 logements qui pourraient porter des projets de réhabilitation, d'isolation, d'économie d'énergie avec les aides du programme de l'OPAH.

D'autre part, en cas de perte d'autonomie, l'adaptation des logements afin de permettre aux habitants de rester à domicile, le plus longtemps possible, peut relever de dispositifs où coopèrent OPAH et ADIL.

Propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs peuvent porter des projets de travaux pouvant bénéficier d'aides de 20 % à 50 % et même d'aides complémentaires et de prêts au taux de 0 %. Dans le cadre de l'OPAH du Pays de Valençay, la mission PACT consiste à rechercher, avec vous, les meilleures solutions pour la réalisation de vos travaux.

Le dossier d'aides doit être établi et arrêté, avant tout commencement des travaux.

Permanence, sans rendez-vous : Mairie d'Écueillé, les 2^{ème} 4^{ème} mercredis du mois de 9h30 à 12h30

Pour plus de renseignements : adressez-vous à la Mairie d'Heugnes ou à la responsable sur le secteur :

Mme Bénédicte GAUFFRE 02 54 07 01 08 / 06 20 11 52 47 – Mail : bgauffre@pact36.fr

A VENDRE

Ancienne POMPE PICOT des
POMPIERS d'HEUGNES
600 litres avec lance et pression,
fonctionnant à l'essence.
ÉTAT NEUF

S'adresser à la Mairie d'Heugnes



MIEUX VIEILLIR dans l'Indre

Dans le cadre de la prévention du vieillissement des retraités, un atelier « MÉMOIRE » va de nouveau fonctionner sur la Canton d'Écueillé, au début de l'année 2013.

Description : - 1 séance de présentation générale suivie de 10 à 15 séances proposant un ensemble d'exercices visant à développer les stratégies de mémorisation, le repérage dans l'espace, l'esprit d'observation et l'aisance verbale.

Les précédents ateliers avaient eu beaucoup de succès et s'étaient déroulés dans une excellente ambiance : rencontres et convivialité étant les points forts de ces séances.

Pour plus de renseignements demander le dépliant à la Mairie d'Heugnes ou

S'inscrire auprès de Madame Mireille BOTTIN, infirmière à Écueillé. Tel. 02 54 40 77 81



14 août 2012 – *Passage au Pont aux Oies – route de Pellevoisin*
19^e Grand Prix Cycliste CHRISTIAN FENIOUX – Coupe de France LOOK

CAVALCADE

15 AOÛT 2012





Avec un temps idéal, la 68^e Cavalcade du Comité des Fêtes d'Heugnes était ouverte avec un tracteur de L'Association des Vieux Tracteurs. Suivaient : la Musique d'Allonnes, le Char de la Patrouille de France, les Perruches, la Clique de Saint-Marcel, la Palette du Peintre, l'Union Musicale de Pellevoisin, toujours fidèle au rendez-vous, le Char de la Reine : Mégane BERNIER, l'élue de cette année 2012. Puis « la surprise », le Char de « La Cage aux Folles », apportait la touche humoristique et délirante, en clôturant le défilé traditionnel.

Le dîner champêtre, à l'Auberge d'Heugnes, rencontrait son succès habituel et la fête nocturne reprenait avec les chars illuminés, la fanfare de nuit, le feu d'artifice, toujours enrichi et renouvelé, avec cette année, une recherche particulière sur les multiples sonorités pouvant accompagner le lancer des différentes fusées. Fête foraine et bal populaire ont prolongés la magie de ces nuits de fête.

Beaucoup de travail et une belle réussite. Merci à tous les bénévoles.





SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE DE HEUGNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dimanche 26 août 2012, 14 sociétaires sur 19 étaient présents : les rapports d'activité et financier présentés par le Trésorier montrent un bilan équilibré et sont approuvés à l'unanimité. Suite à la démission de Monsieur PERRAGUIN, le nouveau bureau se compose ainsi :

Président : Michel GOILIER

1^{er} Vice-Président : Denis TOZZINI - **2^e Vice-Président :** Alain PERRAGUIN

Secrétaire : Joël GUILPAIN - **Adjoint :** Jean-Louis KANATCHIAN

Trésorier : Francis LAY - **Adjoint :** Alain DESCHAMPS

Membres : Carole BESNARD, Daniel COUTY, Jean-Claude LEBREUIL, Raymond GODART et Émilien PERRAGUIN

Commissaire aux comptes : Claude CHARBONNIER

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Président et les Membres du bureau ont ensuite réactualisé le Règlement comme suit :

Article 1 : Carte de sociétaire

Les cotisations sont restées aux mêmes tarifs que l'année précédente :

- carte à 80€ pour les personnes résidentes à titre principal ou secondaire dans la commune
 - carte à 95€ pour les personnes propriétaires d'au moins un hectare de terre sur la commune
 - carte à 110€ pour les anciens chasseurs de la précédente saison, non résidents, non propriétaires.
- Une majoration de 10€ est demandée à tout sociétaire ne participant pas au nettoyage des allées.

Article 2 : Carte d'invité

La carte d'invité est délivrée au prix de 10€ à compter du 4^e dimanche de chasse et pour 5€ à partir du 9 décembre 2012. Voir Mrs GOILIER, TOZZINI, GUILPAIN ou LAY. Aucune limitation n'est prévue dans le nombre. Cette carte n'est valable que pour la journée. Chaque sociétaire a droit à une carte gratuite les jours de chasse au grand gibier, en semaine. Le sociétaire doit toujours être en compagnie de ses invités.

Article 3 : Présentation des cartes

Obligation est faite à tous les sociétaires et à leurs invités de présenter leur carte à toute réquisition des agents chargés de la police de la chasse (gardes fédéraux ou deux membres de la Société)

Article 4 : Heures et jours d'ouverture

Les jours de chasse sont les dimanches et jours fériés de 9 à 12 heures et de 14 heures au coucher du soleil. Les battues organisées commencent à 8h30. L'ouverture des Bois Communaux est le premier dimanche de novembre. La chasse est interdite en plaine le matin de chaque battue organisée.

Article 5 : Limitation des pièces de gibier

1 lièvre, 2 perdrix par chasseur et par journée de chasse - 2 lièvres par saison de chasse.
2 coqs faisans pour toute la durée de chasse soit les 18 et 25 novembre et le 2 décembre 2012.
Rappel : le tir de la poule faisane est interdit pour toute la saison, sur toute la Commune.

Article 6 : Amendes

En cas d'infraction au présent règlement, une amende du prix de la carte d'adhérent sera demandée au chasseur fautif qui devra, en outre, remplacer l'animal mort par un animal vivant ou par sa valeur de remplacement. Ces amendes seront recouvrées par le Trésorier. Enfin, la suspension du droit de chasser sur le territoire pourra être prononcée pour faute grave par la Société réunie en Assemblée Générale, à la majorité des 3/4 des votants, après avoir entendu les explications du fautif.



Article 7: Réserve

Une réserve, égale au 1/10^e de la superficie de chasse, sera déterminée. Les limites en seront connues par tous les sociétaires et des pancartes signaleront ces limites. **INTERDICTION FORMELLE DE CHASSER DANS LA RÉSERVE.**

Article 8: Stationnement des véhicules

Les véhicules stationneront aux emplacements suivants : Marchais de la Biche - Entrée du chemin longeant le Bois de la Vente - Six Chemins - Guignier de la Pyramide - Petit Radar - Entrée de l'Allée principale des Bois Communaux. Il est interdit de se déplacer en voiture, pour changer d'emplacement, pendant la demi-journée de chasse.

Article 9: Interdictions

Il est formellement interdit de chasser dans les cultures de maïs, plantes en graine, trèfle, luzerne et vergers avant l'enlèvement des récoltes.

Article 10: Obligations

Les haies, clôtures et barrières seront laissées dans l'état trouvé. Défense absolue de sectionner les fils de fer d'une clôture et obligation impérieuse **de refermer les barrières des pacages des animaux.**

Article 11: Organisation des Battues

Le Président organise les battues, décide du lieu de rassemblement, du tirage au sort des postes et des consignes à suivre. Ses décisions sont sans appel.

Article 12: Battues aux nuisibles

Le Président, ou un responsable désigné par ses soins, dirige la battue et donne les consignes particulières de sécurité avant chaque opération.

Article 13: Battues au grand gibier

La présence de grand gibier pourra donner lieu à l'organisation d'une battue. Tous les animaux faisant partie du plan de chasse ne seront chassés obligatoirement qu'en battue organisée.

Article 14: Partage du grand gibier

Le partage du cerf et des chevreuils sera effectué par tirage au sort entre les sociétaires participants aux battues organisées. Un tableau de chasse sera tenu à jour, à cet effet, par le secrétaire de la Société.

Le sanglier sera partagé entre les sociétaires présents à la battue. Le chasseur ayant tué le grand gibier aura droit d'office à la tête de l'animal.

(Règlement ci-dessus légèrement resserré pour cause de mise en page dans le Carillon.

Vu par le Président. G. Labécot)

Samedi 22 septembre 2012

La distribution des cartes a eu lieu en mairie de HEUGNES. Avec une augmentation de 50 % des chasseurs par rapport à l'année précédente, soit 29 sociétaires, il a donc été décidé de procéder à 4 lâchers de 45 perdrix et 2 lâchers de 25 faisans supplémentaires.

RAPPEL SUR LES PIÈGES À MÂCHOIRES

On veut éliminer une fouine, une belette, un blaireau ou un renard.

On pose un vieux piège à mâchoires.

Résultat : on estropie la patte de son chat ... **ou du chat de la voisine !**

L'animal familier peut même y passer de vie à trépas.

RAPPEL DE LA LOI: Les pièges à mâchoires sont FORMELLEMENT INTERDITS.

Le dépôt d'une plainte pourrait attirer de graves ennuis aux contrevenants !



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (C.d.C)



Séance du 12 juin 2012

Le Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé, réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Raymond THOMAS, Président, a, lors de sa dernière séance, délibéré des affaires suivantes :

Sur la demande des services préfectoraux, le Conseil procède au retrait de la délibération du 11 avril dernier portant recrutement d'un agent contractuel et décide de créer à compter du 1^{er} juillet 2012, un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe, à temps complet, affecté aux services des ordures ménagères et de la déchetterie ; toutefois, si aucune candidature ne correspond au profil sollicité, le Conseil autorise la création d'un poste de contractuel pour une durée d'un an.

Mr le Président informe le Conseil que, conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011 (article 125 de la loi de finances initiale pour 2011), l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à d'autres moins favorisées. Le Conseil devant se prononcer sur la répartition du F.P.I.C. et ce, avant le 30 juin 2012, décide, à l'unanimité des membres présents, de laisser la totalité du montant reversé au profit de la C.d.C du Pays d'Ecueillé.

Mr le Président soumet la proposition du bureau d'études D.B. à Châteauroux concernant la maîtrise d'œuvre relative à l'extension de la déchetterie (création d'une plateforme de broyage) s'élevant à la somme T.T.C. de 5.800.60 €. Le Conseil se laisse un temps de réflexion sur la suite à donner.

Il procède à la révision des loyers des logements lui appartenant et gérés par l'OPAC, lesdits logements sis à Ecueillé, Heugnes, Jeu-Maloches et Préaux.

Il décide d'amortir sur un an : les frais d'études concernant l'immeuble « Le Berry » à Villegouin qui s'élève à la somme de 1.315.60 € ainsi que la participation pour la réserve d'eau installée sur la Zone Artisanale de Pellevoisin qui s'élève à la somme de 5.877.71 €.

Il prend note que le Budget Primitif 2012 « Logements Sociaux » est modifié en ce sens que la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 79.349.17 € et non 89.173.00 € et approuve la Décision Modificative à intervenir par virement de crédits sur le Budget Général.

Il autorise Mr le Président à signer la convention à intervenir avec le Département de l'Indre pour la mise à disposition du site d'Heugnes, lieu-dit « la Défriche », permettant d'implanter les équipements techniques nécessaires à la couverture en Haut Débit WIFI sur le pylône de téléphonie mobile appartenant au Conseil Général.

Il émet un avis favorable au dossier relatif au projet de création d'une Zone de Développement Eolien (ZDE) sur une partie du territoire de la commune de Saint-Martin-de-Lamps.

Il prend note de la réception de l'arrêté préfectoral n° 2012-117-0002 du 26 avril 2012 portant prorogation (jusqu'au 20 juin 2013) de l'arrêté préfectoral n° 2010-06-0116 attribuant une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement pour l'année 2010 pour la création de la voirie du lotissement « Clos de la Torlière » à Ecueillé.

Le Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé, réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Raymond THOMAS, Président, a, lors de sa dernière séance, délibéré des affaires suivantes :

Il autorise le remboursement à Mlle Flavie DAVID, Adjoint Administratif, des frais d'acquisition de cadenas pour la déchetterie et ce, à hauteur de 59.20 €.

Mr le Président laisse le soin à Mr POURNIN, vice-Président, d'exposer l'avancement des travaux de voirie par commune et précise que ceux-ci feront l'objet d'un décompte définitif au cours du 4^{ème} trimestre 2012 ; la délibération du 11 avril dernier portant sur la participation des communes par fonds de concours sera modifiée en conséquence lors d'une prochaine réunion.

Les Communes de Clion-sur-Indre et de Murs ont transmis aux services préfectoraux une proposition de création d'une Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) sur une partie de leur territoire, en application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service de l'électricité. Conformément aux dispositions de la loi, la procédure prévoit la consultation des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale limitrophes à celle dont tout ou partie du territoire est compris dans la proposition de création de ZDE.

Mr le Président soumet donc au Conseil le dossier correspondant.

Mr SIMON, Maire de Préaux, souhaite que la C.d.C du Pays d'Ecueillé vote contre, considérant que le Conseil n'est pas compétent pour donner son avis concernant les éoliennes sur un territoire voisin. Il ajoute au sujet de la ZDE du Canton d'Ecueillé qu'il refuse d'avoir des éoliennes sur son territoire à cause notamment d'un couloir aérien à 80 m au dessus de Préaux. Ceci pour en venir au fait qu'il n'est pas acceptable que la Commune de Préaux qui avait refusé les éoliennes sur son territoire, se retrouve dans le Schéma Régional Eolien. Ainsi, Mr SIMON annonce qu'il portera l'affaire au Tribunal Administratif car la Commune de Préaux a été incluse dans le Schéma et que, si cela ne passe pas, il fera appel.

Mr le Président précise qu'il y a eu au moins 10 Schémas en un an et qu'être dans le Schéma n'implique pas d'avoir des éoliennes sur sa Commune puisque, de toute façon, c'est au Conseil Municipal d'accepter l'installation ou non.

Suite au vote pour la ZDE sur les Communes de Clion-sur-Indre et Murs :

Sur 22 votants : 19 pour - 1 contre, 2 abstentions



Mr le Président présente un devis, en date du 27 juin 2012, émanant de l'entreprise LBTP Centre à Faverolles (Indre) relatif aux travaux à réaliser sur le mur de clôture des logements sis place Saint-Martin à Heugnes et s'élevant à la somme H.T. de 4.891.96 € soit 5.850.78 € T.T.C. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte ce devis.

La délibération du 12 juin 2012 portant sur la révision du loyer du logement sis à Ecueillé 2 rue du 8 mai, avec effet à compter du 1^{er} juin 2012, est annulée et remplacée par celle de ce jour en ce sens que la révision dudit loyer sera applicable à compter du 1^{er} août 2012.

Mr le Président rappelle les termes du courrier envoyé aux Maires de notre C.d.C par Mr Xavier PENEAU, Préfet de l'Indre, quant aux conséquences principales de la fusion avec la C.d.C du Pays de Valençay ainsi que la date de mise en place de ce nouvel EPCI avec effet à compter du

1^{er} janvier 2013. Le Conseil s'étonne de cette soudaine modification des délais, la date évoquée régulièrement aussi bien avec Mr le Préfet qu'en Commission Départementale de Coopération Intercommunale ayant toujours correspondu à la fin 2013. Afin d'avoir plus d'informations, Mr le Président propose de se réunir à nouveau en Septembre prochain afin de prendre une délibération sur cette question avant le délai évoqué par Mr le Préfet.

Mr le Président soumet la proposition de la Société ADEV à Le Blanc concernant l'étude d'une Zone de Développement Eolien sur le territoire de la C.d.C, proposition s'élevant à la somme de 14 525.00 € H.T. soit 17.371,90 € T.T.C. Le Conseil, après en avoir délibéré, considérant que la somme est inférieure au seuil de procédure de mise en concurrence, décide de retenir ladite société. Un prochain rendez-vous devra avoir lieu entre les élus et l'ADEV pour parfaire le projet.

Il charge Mr le Président ou le 1^{er} Vice-Président de solliciter toute subvention pour les travaux d'extension de la déchetterie intercommunale sise sur la Commune de Heugnes, estimés à la somme H.T. de 43.138,30 €.

Il prend note de l'accord du Conseil Général pour la prorogation des délais autorisés pour l'engagement des travaux de viabilisation du lotissement « Clos de la Torlière » à Ecueillé (voies, trottoirs, eaux pluviales), opération bénéficiaire d'une subvention dans le cadre du F.A.R. 2011 et ce, jusqu'au 31 mars 2013.

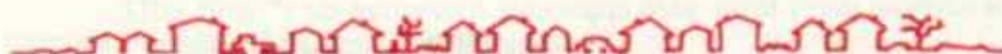
Il prend également note des diagnostics Performances Energétiques réalisés par Mr Germain CHICHERY, géomètre-expert à Châteauroux, pour les logements suivants :

- 1) pour le logement sis 2 rue du 8 mai à Ecueillé (chauffage et chauffe-eau électriques) qui fait ressortir une consommation conventionnelle de 341 kWhEP/m².an (catégorie F) et une estimation des émissions de gaz à effet de serre de 20 kg éqCO²/m².an (catégorie C).
- 2) pour le logement sis 3 place de l'Eglise à Jeu-Maloches (chauffage et chauffe-eau électriques) qui fait ressortir une consommation conventionnelle de 317kWhEP/m².an (catégorie E) et une estimation des émissions de gaz à effet de serre de 15 kg éqCO²/m².an (catégorie C).

Il est informé que l'acte de vente de l'immeuble PECOURT acquis sur la Commune de Heugnes, a été signé en l'étude de Maître NICAUD-POUCHOL, notaire à Ecueillé, le 10 avril 2012 et la dépense correspondante mandatée le 17 juillet 2012. Un courrier sera transmis à Mr URTIAGA, architecte à Châteauroux, pour solliciter des esquisses pour le réaménagement de cet immeuble en logement social, en lui précisant le souhait de conserver les murs et la toiture. Un rendez-vous est programmé pour le jeudi 2 août 2012.

Mr le Président fait part du courrier de Mr ROUX, Maire de Pellevoisin, quant à l'impossibilité de répondre favorablement à notre demande qui consistait à faire une plateforme de retournement pour le camion des ordures ménagères qui passera dans le futur lotissement. Ainsi la manœuvre retenue est une marche arrière.

Une subvention de 40.000 € sera sollicitée auprès du Conseil Général au titre du F.A.R. 2013 pour les travaux de voirie à réaliser sur le territoire de la C.d.C du Pays d'Ecueillé.



« UN DRAGON ? DANS MON JARDIN ? »



Campagne d'inventaire des amphibiens chez les particuliers et auprès des communes pour que chacun participe à la sauvegarde de notre patrimoine naturel.

Madame, Monsieur,

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « Brenne Pays d'Azay » lance la campagne « Un dragon ! Dans mon jardin ? » auprès de toutes les communes du département de l'Indre. Cette opération sera menée sur plusieurs années.

*Cette campagne de sensibilisation à la protection des Batraciens (grenouilles, tritons, salamandres, etc.) offre à tous les habitants de l'Indre la possibilité d'inventorier ces animaux présents dans leurs mares. Pour cela, notre spécialiste, Adrien Métivier, se déplacera **gratuitement** chez les personnes volontaires pour identifier avec elles, les espèces qu'elles hébergent.*

UN DRAGON ! Dans MON jardin ?
Les amphibiens disparaissent. Vous pouvez participer activement à leur sauvegarde !

**Wanted
Avis de recherche**

Comment ? Il suffit de contacter le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Brenne Pays d'Azay et un spécialiste des batraciens viendra à domicile, gratuitement, vous présenter le "petit dragon" qui se cache parfois dans votre mare !
Sont recherchés : tritons, salamandres, crapauds, grenouilles, rainettes, écrevisses, etc. (même les plus petites) et les plus petits de la région.

Contact :
CPIE Brenne Pays d'Azay
Tel. : 02 54 39 28 95
adrien-metivier@cpiebrenne.org

CPIE
CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT
BRENNES PAYS D'AZAY

Contact :

CPIE BRENNES PAYS D'AZAY

☎ : 02 54 39 28 95

adrien-metivier@cpiebrenne.org

Solution du Rébus page 7

Lait-pont-pie-é-tente-deux-stop-
haie-dé-feux-l'houx-eau-tour-deux
scie-d'-nez

Les pompiers tentent de stopper
des feux tout autour de Sydney.





Sympathique repas des voisins de la Route d'Ecueillé



ETAT CIVIL



Décès de Alice NOËL le 30 juillet 2012 à Châteauroux (Indre)

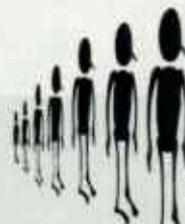
Naissance de Lenaïc, Grégoire ERDEVEN le 22 septembre 2012 à Châteauroux (Indre)

Dates à retenir.....



- 11 novembre : Messe à 9h30 à Heugnes suivi du dépôt de gerbes au Monument aux Morts, au cimetière et galette au Café Pournin
- 11 novembre : Loto du Comité des Fêtes à la Maison des Associations à 14h00
- 10 novembre : Dîner dansant de l'A.S. Heugnes à partir de 20h00 salle des fêtes de Palluau
- 6 décembre : Banquet du Club des Amis du Jeudi à l'Auberge de Heugnes
- 8 décembre : Sainte Barbe – Messe à 16h30 en l'Eglise de Heugnes - Banquet
- 8 décembre : **TELETHON 2012** – Collecte des dons à partir de 8h30 sur la Place de la Mairie par les Motards du Moto Club « Les Maudits cuits »
- 20 décembre : Distribution des Colis de Noël
- 8 janvier : Cérémonie des Vœux à partir de 18h à la Maison des Associations

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2013



Le Recensement de la Population sur la Commune de Heugnes aura lieu du
17 janvier au 16 février 2013

Une lettre d'information avec le nom de l'agent recenseur vous parviendra, par courrier, début janvier.
Merci de bien vouloir réserver un bon accueil à l'agent recenseur.